



Wallonie
DG O 6

DIRECTION LICENCES ARMES

Ilot Saint Luc, Chaussée de Louvain, 14 à 5000 NAMUR - tél. : 081/649752

BEL – LICENCE SPECIALE ARMES ET MUNITIONS.

(art. 11/4) directive 91/477/CEE)

ACCORD PREALABLE POUR LE TRANSFERT D'ARMES A FEU ET DE MUNITIONS

(directive 93/15/CEE)

1. ETAT MEMBRE D'EXPEDITION :	2. ETAT MEMBRE DE DESTINATION : BELGIQUE
3. EXPEDITEUR PARTICULIER ARMURIER Nom, Prénoms : Lieu & date de naissance : Passport/carte d'identité n° : Délivrée le : Par : Raison sociale : Adresse : (si personne morale, celle du siège social) : Tél : Fax : Email :	4. DESTINATAIRE PARTICULIER ARMURIER <u>Personne physique</u> Nom, Prénoms : Lieu & date de naissance : N° de registre national : <u>Personne morale</u> Adresse (du siège social) : Tél : Fax : Email : Adresse de livraison :

Complément : Joindre à la présente copie d'un des 3 documents officiels repris ci-dessous :

- | | |
|--|--|
| • permis de chasse belge | • autorisation du Gouverneur de province |
| • licence de tireur sportif délivrée en Belgique | |

5. MATERIEL CONCERNE				Annexes : oui non			
N°	Catégorie	Type	Marque-modèle	Calibre	N° d'identification	Epreuves CIP Oui-non	Nombre

6. DEMANDEUR DE L'ACCORD Copie de la carte d'identité (recto-verso) du destinataire si celui-ci est un particulier. Date : Signature : <u>Prière d'envoyer ce document uniquement à la Direction licences armes.</u> Ce 11/4 doit être retourné à la Direction Licences Armes à la fin de sa validité. Prière de joindre à celui-ci une annotation qui mentionne si la transaction a eu lieu ou non (en cas de transaction partielle, précisez les pièces rentrées en Belgique).	7. ACCORD PREALABLE DE L'ETAT MEMBRE DE DESTINATION Numéro : Refusé Accordé, valable jusqu'au : Signature :
---	---